

SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES de Yens

LEGISLATURE 2026 - 2031

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie sous la présidence de Monsieur le Préfet :

1. Accueil
2. Désignation d'un.e secrétaire de séance
3. Désignation de deux scrutateurs.trices de séance
4. Appel
5. Assermentation des membres du Conseil
6. Assermentation des membres de la Municipalité
7. Assermentation du syndic
8. Election du/de la président.e du Conseil
9. Election du/de la secrétaire du Conseil

2^{ème} partie sous la présidence du nouveau – de la nouvelle président.e :

10. Election du 1^{er}/de la 1^{ère} vice-président.e
11. Election du 2^{ème}/de la 2^{ème} vice-président.e
12. Election du/de la secrétaire suppléant.e
13. Election des scrutateurs.trices
14. Election des scrutateurs.trices suppléant.e.s
15. Election des membres de la Commission de gestion
16. Election des membres de la Commission des finances
17. Election des membres de la Commission Impôts
18. Election de la commissions Plan de zone
19. Nomination des délégué.e.s des associations intercommunales (ASISE, AIRADT et ERM)
20. Nomination des délégué.e.s suppléant.e.s des associations intercommunales



CONSEIL COMMUNAL DE YENS

François Cornu
Rue Miéville 5
1169 YENS
079 108 02 09
presidentconseil@yens.ch

Yens, le 7 mai 2026

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs
les Conseiller-ère-s,

Mesdames, Messieurs,
Chères et Chers collègues de la législature 2026-31,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour votre élection au Conseil communal de Yens. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de travailler avec vous dans l'intérêt de notre commune.

Afin de débiter ensemble l'aventure communale, nous avons le plaisir de vous convoquer pour la séance d'assermentation du Conseil Communal de Yens, qui aura lieu le :

Mardi 16 juin 2026 à 18h00 à la salle du Conseil

Cette séance sera exclusivement consacrée à la mise en place des autorités. Il s'agira notamment de nommer les membres du bureau, des commissions permanentes ainsi que des délégations intercommunales, pour lesquelles nous recherchons activement déjà des volontaires. Il n'y aura pas assez de places dans les commissions ou délégations pour tout le monde, mais celles et ceux qui n'auraient pas ou ne voudraient pas de commissions permanentes ou de délégations intercommunales pourront sans autre siéger dans les commissions ad hoc qui seront nommées tout au long de la législature. Le nombre de places est le suivant :

- Commission des finances : 5 places
- Commission de gestion : 5 places
- Commission plan de zones : 5 places
- Commission de recours en matière d'impôts : 3 places
- Délégation ASISE : 2 places
- Délégation AIRADT : 4 places
- Délégation ERM : 1 place

Seules les personnes présentes lors de cette séance pourront postuler pour les places susmentionnées.

Si vous avez une question concernant le fonctionnement du bureau, des commissions permanentes, des commissions ad hoc ou des délégations intercommunales ou que vous souhaitez d'ores et déjà manifester votre intérêt pour l'un de ces postes, n'hésitez pas à écrire au soussigné (ymaury1@gmail.com – 079.584.22.82) ou au Président (presidentconseil@yens.ch – 079.108.02.09).

En cas d'absence planifiée pour la séance du 16 juin, vous pouvez également nous écrire.

**Pour le bureau du Conseil Communal de Yens
Le Secrétaire**

Yannick Maury